RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00687
Numéro SIREN : 479 752 131
Nom ou dénomination : ARYZTA FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2018 sous le numéro de dépôt 1228

Aryzta France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 juillet 2017)

pwc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 juillet 2017)

A l'Associé unique
Aryzta France
ZAC de Bel Air
14 av Joseph Paxton
77164 FERRIERES EN BRIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARYZTA FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Aout 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans les notes « Changement de méthode comptable », « Fonds commercial » et « Titres immobilisés » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Changements comptables
Les notes de l'annexe « Changement de méthode comptable », « Fonds commercial » et « Titres immobilisés » exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle règlementation comptable relative au traitement du mali technique de fusion comptabilisé dans le poste « Fonds Commercial ».

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application du changement de méthode comptable relatif au mali de technique mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Titres de participation
Votre société valorise les titres de participation, tel que décrit en note « Complément d'informations relatif au bilan / Titres immobilisés » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels

des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 22 décembre 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

A. Wattel

Amélie Wattel

Annexe :
Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Comptes annuels

SAS ARYZTA FRANCE

14 av Joseph Paxton
ZAC de Bel Air N°14-16

77164 Ferrières-en-Brie

Exercice clos le : 31 JUILLET 2017

APE : 6430Z SIRET : 47975213100033

Pau-Montero
24, avenue Carnot

Tel: 01 43 97 17 57

Fax: 01 43 97 38 44

94100 Saint-Maur-des-Fossés

SAS ARYZTA FRANCE

14 av Joseph Paxton
ZAC de Bel Air N°14-16
77164 Ferrières-en-Brie

COMPTES ANNUELS du 01/08/2016 au 31/07/2017

	Pages
COMPTES ANNUELS	
- Bilan actif-passif	*1 et 2*
- Compte de résultat	*3 et 4*
- Annexe	*5 à 20*
- Détail des comptes bilan actif passif	*21 à 26*
- Détail Compte de résultat	*27 à 33*
DOSSIER FISCAL	
- Liasse 2065	*34 et 35*
- Liasse 2067	*36*
- Liasses 2050 à 2059-G	*37 à 58*

Pau-Montero
24, avenue Carnot

94100 Saint-Maur-des-Fossés
01 43 97 17 57

SAS ARYZTA FRANCE

14 av Joseph Paxton
ZAC de Bel Air N°14-16
77164 Ferrières-en-Brie

COMPTES ANNUELS

Pau-Montero
24, avenue Carnot

94100 Saint-Maur-des-Fossés
01 43 97 17 57

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/07/2017 12			Exercice N-1 31/07/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	895 108.52	798 564.24	96 544.28	146 518.75	49 974.47-	34.11-
	Fonds commercial (1)				131 156 163.79	131156163.79-	100.00-
	Autres immobilisations incorporelles	18 442.08		18 442.08		18 442.08	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	7 300.00	1 388.00	5 912.00		5 912.00	
	Autres immobilisations corporelles	10 757.01	10 757.01		168.44	168.44-	100.00-
	Immobilisations en cours	28 251.00		28 251.00		28 251.00	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	32 805 831.83	1 514 999.00	31 290 832.83	31 605 831.83	314 999.00-	1.00-
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	8 100.00		8 100.00	8 100.00		
	Autres immobilisations financières	131 156 163.79		131 156 163.79		131156163.79	
	Total II	164 929 954.23	2 325 708.25	162 604 245.98	162 916 782.81	312 536.83-	0.19-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	411 688.00		411 688.00	411 688.00		
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 848 248.90		1 848 248.90	3 808 576.28	1 960 327.38-	51.47-
	Autres créances	6 724 517.83		6 724 517.83	83 810 247.03	77 085 729.20-	91.98-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	114 566 096.42		114 566 096.42	21 441 049.88	93 125 046.54	434.33
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	87 383.00		87 383.00	84 126.00	3 257.00	3.87
	Total III	123 637 934.15		123 637 934.15	109 555 687.19	14 082 246.96	12.85
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	288 567 888.38	2 325 708.25	286 242 180.13	272 472 470.00	13 769 710.13	5.05

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 131 164 263.79
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/07/2017 12	Exercice N-1 31/07/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 28 750 000)	28 750 000.00	28 750 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 875 000.00	2 875 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	48 550 083.99	57 919 111.02	9 369 027.03-	16.18-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	18 633 656.04	9 369 027.03-	28 002 683.07	298.89
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	37 635.34	37 635.34		
	Total I	98 846 375.37	80 212 719.33	18 633 656.04	23.23
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	1 574 570.40	50 000.00	1 524 570.40	NS
	Provisions pour charges	293 210.20	370 731.20	77 521.00-	20.91-
	Total III	1 867 780.60	420 731.20	1 447 049.40	343.94
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	10 561.43	1 090.49	9 470.94	868.50
	Emprunts et dettes financières diverses	180 779 315.81	188 357 865.65	7 578 549.84-	4.02-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		111 832.80	111 832.80-	100.00-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 118 027.48	1 593 992.19	1 524 035.29	95.61
	Dettes fiscales et sociales	1 574 578.21	1 767 499.10	192 920.89-	10.91-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 582.01		6 582.01	
	Autres dettes	26 300.22	6 739.24	19 560.98	290.25
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	12 659.00		12 659.00	
	Total IV	185 528 024.16	191 839 019.47	6 310 995.31-	3.29-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	286 242 180.13	272 472 470.00	13 769 710.13	5.05
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	52 008 024.16	58 319 019.47		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2017 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/07/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	11 672 088.43	145 274.00	11 817 362.43	11 068 800.63	748 561.80	6.76
Chiffre d'affaires NET	11 672 088.43	145 274.00	11 817 362.43	11 068 800.63	748 561.80	6.76
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			2 000.00	1 333.33	666.67	50.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			78 280.00	200.00	78 080.00	NS
Autres produits			290.37	96.06	194.31	202.28
Total des Produits d'exploitation (I)			11 897 932.80	11 070 430.02	827 502.78	7.47
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises				120.71	120.71-	100.00-
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			8 083 992.73	8 679 896.27	595 903.54-	6.87-
Impôts, taxes et versements assimilés			136 208.10	199 043.82	62 835.72-	31.57-
Salaires et traitements			2 555 335.59	2 654 686.98	99 351.39-	3.74-
Charges sociales			1 092 223.42	1 111 723.63	19 500.21-	1.75-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			75 880.91	117 797.06	41 916.15-	35.58-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			116 000.00	82 484.00	33 516.00	40.63
Autres charges				22.18	22.18-	100.00-
Total des Charges d'exploitation (II)			12 059 640.75	12 845 774.65	786 133.90-	6.12-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			161 707.95-	1 775 344.63-	1 613 636.68	90.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2017 12	Exercice N-1 31/07/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	29 997 051.83	257 774.41	29 739 277.42	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	155 052.70	433 626.36	278 573.66-	64.24-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	30 152 104.53	691 400.77	29 460 703.76	NS
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	64 999.00		64 999.00	
Intérêts et charges assimilées (4)	9 139 578.31	9 164 779.17	25 200.86-	0.27-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	9 204 577.31	9 164 779.17	39 798.14	0.43
2. Résultat financier (V-VI)	20 947 527.22	8 473 378.40-	29 420 905.62	347.22
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	20 785 819.27	10 248 723.03-	31 034 542.30	302.81
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	38 112.25	300 000.00	261 887.75-	87.30-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		594 695.00	594 695.00-	100.00-
Total VII	38 112.25	894 695.00	856 582.75-	95.74-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	255.08		255.08	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	250 000.00	15 000.00	235 000.00	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 408 570.40		1 408 570.40	
Total VIII	1 658 825.48	15 000.00	1 643 825.48	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 620 713.23-	879 695.00	2 500 408.23-	284.24-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	531 450.00	1.00-	531 451.00	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	42 088 149.58	12 656 525.79	29 431 623.79	232.54
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	23 454 493.54	22 025 552.82	1 428 940.72	6.49
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	18 633 656.04	9 369 027.03-	28 002 683.07	298.89

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées	30 025 798.00	691 401.00
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	9 202 774.00	9 162 811.00

ANNEXE

Exercice du 01/08/2016 au 31/07/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 12 juillet 2017 la Sas Aryzta France a cédé à la Sas France Distribution 100% des actions détenues dans la Sas EFR (Entrepôts Frigorifiques Raymond) pour un montant de 38 K€
La Sas EFR est destinée à être prochainement fusionnée par transmission universelle du patrimoine (TUP) au profit de la Sas France Distribution.

Changement de méthode comptable

Conformément à la nouvelle règle applicable à compter du 01/01/2016, le mali technique de confusion initialement constaté en "Fonds commercial" pour un montant de 131.156.164 € a été reclassé dans un sous-compte dédié, sous-jacent des immobilisations financières. Les modalités d'application de ce changement de méthode sont décrites dans les notes "Fonds commercial" et "Titres immobilisés".

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :
- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2016 au 31/07/2017

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice, hormis tel que décrit dans les paragraphes Fonds commercial et Titres immobilisés, n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

La société Aryzta France a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.
La société Aryzta France a adhéré au nouveau groupe d'intégration ayant pris effet le 1er août 2015.
La société tête d'intégration fiscale redevable de l'impôt est la société ARYZTA France Sas.
L'impôt provisionné dans la Sas Aryzta France correspond à l'impôt réellement dû en l'absence d'intégration.
En application de la nouvelle convention d'intégration fiscale les économies d'impôts réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère, sous réserve de la réallocation de ces économies aux filiales présentant un résultat déficitaire dans la limite et au prorata de l'économie d'impôt disponible.
L'économie d'impôt dont a bénéficié la Sas Aryzta France pour 5 976 K€ a été réalloué aux sociétés déficitaires du groupe en application de la convention d'intégration fiscale.

Taux d'imposition utilisé :

Taux normal : 33,1/3 %
Contribution sociale : 3,30 % sur la tranche > à 763 K€ d'IS.

Variations significatives

- Clients : < 1 960 > K€
  Concerne essentiellement des sociétés du groupe.

- Autres créances : < 77 086 > K€
  * Concerne des sociétés du groupe pour : < 74 668 > K€
  * Crédit d'impôt sur les sociétés pour : < 2 434 > K€
  < 77 102 > K€

Dont le remboursement de l'intégralité de l'avance consentie en 07/2016 à la Sté ARYZTA AG pour 65 004 K€

- Disponibilités : 93 125 K€
  La variation des disponibilités a pour corollaire la diminution des comptes-courants

ANNEXE

Exercice du 01/08/2016 au 31/07/2017

des sociétés du groupe (voir variation des autres créances).

- Emprunts et dettes financières : < 7 579 > K€
  Concerne exclusivement des sociétés du groupe.

- Fournisseurs : 1 524 K€
  Concerne essentiellement des sociétés du groupe.

- Dettes fiscales et sociales : < 193 > K€
  Réduction de la dette de TVA sur les encaissements, corrélativement à la dimuniton du poste "clients".

CICE :

Conformément à la recommandation de la CNCC le crédit d'impôt compétitivité emploi, a été porté en diminution des charges de personnel et à l'actif, dans les autres créances, pour un montant de 83 K€.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 83 134 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	78 343
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	4 791
Total	83 134

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/08/2016 au 31/07/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	132 026 922		42 792
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 300
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757		
Immobilisations corporelles en cours			28 251
TOTAL	10 757		35 551
Autres participations	33 055 832		
Prêts, autres immobilisations financières	8 100		131 156 164
TOTAL	33 063 932		131 156 164
TOTAL GENERAL	165 101 611		131 234 507

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	131 156 164	0	913 551	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 300	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 757	
Immobilisations corporelles en cours			28 251	
TOTAL			46 308	
Autres participations		250 000	32 805 832	
Prêts, autres immobilisations financières		0	131 164 264	
TOTAL		250 000	163 970 096	
TOTAL GENERAL	131 156 164	250 000	164 929 954	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	724 240	74 324		798 564
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 388		1 388
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 589	168		10 757
TOTAL	10 589	1 556		12 145
TOTAL GENERAL	734 828	75 881		810 709

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	74 324				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 388				
Matériel de bureau informatique mobilier	168				
TOTAL	1 556				
TOTAL GENERAL	75 881				

ANNEXE

Exercice du 01/08/2016 au 31/07/2017

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	37 635				37 635
TOTAL	37 635				37 635

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	370 731		77 521		293 210
Autres provisions pour risques et charges	50 000	1 524 570			1 574 570
TOTAL	420 731	1 524 570	77 521		1 867 781

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 450 000	64 999			1 514 999
TOTAL	1 450 000	64 999			1 514 999
TOTAL GENERAL	1 908 367	1 589 569	77 521		3 420 415
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		116 000	77 521		
financières		64 999			
exceptionnelles		1 408 570			

Autres provisions pour risques et charges

Provisions litiges fournisseurs..... 166 K€
Provision pour situation nette négative filiale GHL..... 1.409 K€
..... 1.575 K€

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	8 100	8 100	
Autres immobilisations financières	131 156 164	131 156 164	
Autres créances clients	1 848 249	1 848 249	
Personnel et comptes rattachés	18 441	18 441	
Impôts sur les bénéfices	2 514 258	2 514 258	
Taxe sur la valeur ajoutée	701 681	701 681	
Groupe et associés	3 488 803	3 488 803	
Débiteurs divers	1 336	1 336	
Charges constatées d'avance	87 383	87 383	
TOTAL	139 824 414	139 824 414	

ANNEXE

Exercice du 01/08/2016 au 31/07/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	10 561	10 561		
Emprunts et dettes financières divers	134 119 480	599 480		133 520 000
Fournisseurs et comptes rattachés	3 118 027	3 118 027		
Personnel et comptes rattachés	540 298	540 298		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	407 321	407 321		
Taxe sur la valeur ajoutée	541 188	541 188		
Autres impôts taxes et assimilés	85 771	85 771		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 582	6 582		
Groupe et associés	46 659 836	46 659 836		
Autres dettes	26 300	26 300		
Produits constatés d'avance	12 659	12 659		
TOTAL	185 528 024	52 008 024		133 520 000

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	28 750 000			28 750 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

En adéquation avec le changement de législation (nouvelles règles comptables introduites par le règlement n°2015-06 de l'ANC), le mali de fusion doit être affecté en priorité aux actifs identifiables apportés dont la valeur réelle peut être estimée de manière fiable et sur lesquels il existe des plus-values latentes. Concernant la société, le mali technique est ainsi affecté aux titres de participations et a été reclassé dans un sous-compte "autres immobilisations financières". Le suivi du mali technique affecté est détaillé dans la note Titres immobilisés. Ce changement de méthode n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice

ANNEXE

Exercice du 01/08/2016 au 31/07/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 à 11 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel outillage	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.
Lorsque la valeur « actuelle » des participations, la valeur la plus élevée entre la valeur de la quote-part des capitaux propres de la participation d'une part et d'autre part la valeur de la société détenue établie en se basant sur les perspectives de rentabilité et utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Etant précisé que dans la formulation il est tenu compte du mali de fusion évoqué ci-avant.
Conformément au règlement n° 2015-06 de l'ANC, ce mali a été affecté aux actifs sous jacents, à compter de l'exercice clos le 31 juillet 2017.

Mali techique affecté (en K€)

Titres sous jacents	Montant brut	Dépréciation	Net
FD	15 079		15 079
FND	7 698		7 698
JALLON	13 617		13 617
BPA	14 100		14 100
BPS	16 164		16 164
NG	5 498		5 498
PS	11 872		11 872
BPL	4 051		4 051
MAR	8 035		8 035
CDP	34 332		34 332
SGP	710		710
	131 156		131 156

Les éventuelles dépréciations sont constatée s au niveau du résultat exceptionnel. La mise en ouvre de cette méthode de valorisation des titres immobilisés a donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation des titres de la filiale GHL pour un montant de 1 514 999 €au 31 juillet 2017.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2016 au 31/07/2017

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

La production de services en-cours correspond au temps passé, évalué au prix de revient, sur un projet de nature incorporelle et qui doit être refacturé.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/08/2016 au 31/07/2017

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 282 840
Autres créances	384
Total	1 283 223

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	599 480
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	920 634
Dettes fiscales et sociales	683 671
Autres dettes	300
Total	2 204 084

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	87 383
Total	87 383
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	12 659
Total	12 659

ANNEXE

Exercice du 01/08/2016 au 31/07/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	32 805 832		
Créances clients et comptes rattachés	1 698 656		
Autres créances	3 489 735		
Emprunts et dettes financières diverses	180 779 316		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800 012		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	80 212 719
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	80 212 719
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	80 212 719
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	9 369 027-
Autres variations	28 002 683
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	98 846 375
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	18 633 656
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	18 633 656

ANNEXE

Exercice du 01/08/2016 au 31/07/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations	11 817 362
Total	11 817 362

Répartition par secteur géographique	Montant
France	11 672 088
Export	145 274
Total	11 817 362

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	32
Agents de maîtrise et techniciens	15
Employés	12
Total	59

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	9 204 577	30 152 105
Dont entreprises liées	9 202 774	30 025 798

Produits financiers concernant des entreprises liées :

Dividendes en provenance des filiales.....	29 938 K€
Résultat de la Sci Fèves et Mache.....	59 K€
Intérêts des comptes-courants des filiales.....	29 K€
Total.....	30 026 K€

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Charge d'impôt du groupe	:	0 K€
Produit d'impôt des filiales	:	5 976 K€
Réallocation de l'impôt aux filiales déficitaires (suivant convention d'intégration)	:	≤ 5 976 ≥K€
Résultat		0 K€

ANNEXE

Exercice du 01/08/2016 au 31/07/2017

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 68 700 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 68 700 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société constitue une provision pour indemnité de fin de carrière.

Hypothèses de calculs retenues :

Taux d'actualisation : 1,75 %
Taux de croissance des salaires : 2,00 % à 2,50 %
Mode de départ en retraite : départ volontaire
Taux de charges sociales patronales : 45 %
Tables de mortalité : TH-TF 00-02
Convention collective : Commerce de Gros (3044)

Montant de la provision au 31/07/2017 : 293 210 €

ANNEXE

Exercice du 01/08/2016 au 31/07/2017

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- effort de construction	19 589
Autres :	
- indemnités de fin de carrière	293 210
Total des allègements	312 799

Montant de l'Is correspondant aux allègements nets futurs d'impôts : 104 266 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ARYZTA	AG	632951000	Zurich (Suisse)

Méthode de consolidation retenue : intégration globale.
En tant que mère de sous-groupe la société Aryzta France est exempte d'établissement de comptes consolidés.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- France Distribution	108 000	3 177 569	100.00	2 278 732	2 278 732			76 740 229	598 105	3 000 000
- France Nord Distribution	40 000	1 087 279	100.00	1 323 456	1 323 456			15 145 795	813 513	1 500 000
- Jallon	312 000	1 861 422	100.00	5 800 000	5 800 000			27 130 819	1 273 760	2 288 000
- Boul'Pat Atlantique	46 000	1 829 930	100.00	7 622	7 622			23 441 788	1 306 780	2 350 000
- Boul'Pat Services	80 000	1 832 996	100.00	4 120 000	4 120 000			27 034 543	1 501 374	3 400 000
- Normandie Gel Distribution	96 000	857 531	100.00	1 317 025	1 317 025			7 739 665	543 477	1 080 000
- Patis Service	180 000	1 505 703	100.00	3 671 948	3 671 948			19 600 298	1 402 668	2 884 200
- Boul'Pat Littoral	39 987	680 377	100.00	1 695 989	1 695 989			9 756 280	425 152	944 280
- Martin Diffusion	97 679	1 609 576	100.00	354 470	354 470			14 646 532	651 509	3 341 650
- Sogepat	38 112	348 270	100.00	900 000	900 000			5 501 813	109 256	175 000
- Coup de Pates	130 000	3 845 918	100.00	38 112	38 112			21 594 598	3 198 496	2 225 000
- Groupe Hubert Logistique	65 000	1 473 570-	100.00	1 514 999				4 314 977	213 524-	
- SCI Fèves et Mache	1 600	513 640	100.00	1 600	1 600				513 640	58 922
- Belgacel	100 000	2 260 825	99.99	99 999	99 999			7 220 949	660 302	
- Lusigel	600 000	391 556	100.00	600 000	600 000			2 224 347	140 465	
- Groupe Hubert (FF)	9 000 000	378 516	100.00	9 014 000	9 014 000				10 650-	6 750 000
- ABF	15 000	243 596-	100.00	15 000	15 000			48 319	318 259-	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- Filiales (+50% capital déten										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

ANNEXE

Exercice du 01/08/2016 au 31/07/2017

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Cession actions EFR	38 112	
Total	38 112	
Charges exceptionnelles		
- Cessions actions EFR	250 000	
- Pénalités prestataires de services	255	
- Provision situation nette négative GHL	1 408 570	
Total	1 658 825	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursement assurance	759
Total	759

ARYZTA FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 28.750.000 euros
14-16, avenue Joseph Paxton, Zac de Bel Air, 77164 Ferrières-en-Brie
479 752 131 RCS Meaux
(la "***Société***")

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 19 JANVIER 2018

[...]

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2017, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 juillet 2017, tels qu'il lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 18.633.656,04 euros.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que la Société a engagé pour 6.000 euros de dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice clos le 31 juillet 2017 (correspondant à des amortissements excédentaires et/ou non déductibles), ce qui représente un impôt sur les sociétés théorique d'environ 2.000 euros.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 18.633.656,04 euros, ainsi qu'il suit :

(i) Détermination du bénéfice distribuable :

Report à nouveau	48.550.083,99 €
Bénéfice de l'exercice	18.633.656,04 €
Bénéfice distribuable	***67.183.740,03 €***

(ii) Distribution de dividendes : 15.000.000 €

Montant prélevé sur le compte "Bénéfice de l'exercice"	15.000.000,00 €
Montant du dividende	***15.000.000,00 €***

Soit environ 0,52 € par action

(iii) Affectation du solde du "bénéfice de l'exercice" au compte "report à nouveau" : 3.633.656,04€

Montant prélevé sur le compte "Bénéfice de l'exercice" ..... 3.633.656,04 €

L'Associé Unique décide que les dividendes mis en distribution, soit 15.000.000 euros, sont payables immédiatement.

Compte tenu de cette affectation, l'Associé Unique prend acte de ce que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 83.846.375,37 euros répartis ainsi qu'il suit :

Capital social ..... 28.750.000,00 €
Réserve légale ..... 2.875.000,00 €
Report à nouveau ..... 52.183.740,03 €
Provisions règlementées ..... 37.635,34 €

Capitaux propres ..... ***83.846.375,37 €***

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

Date de clôture de l'exercice de référence	**Dividendes éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3, 2° du CGI, pour ceux des associés qui peuvent en bénéficier**	**Revenus non éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3, 2° du CGI**
31 juillet 2016	Néant	Néant
31 juillet 2015	17.715.000 euros de dividendes versés aux associés	Néant
31 juillet 2014	Néant	Néant

L'Associé Unique prend également acte de ce qu'en l'occurrence, l'intégralité des dividendes distribués au cours des trois exercices précédents n'a pas donné lieu à l'application de l'abattement précité, dans la mesure où ces sommes ont été versées à un associé personne morale.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[...]

Extrait certifié conforme,

Monsieur Frédéric Giraud
Président